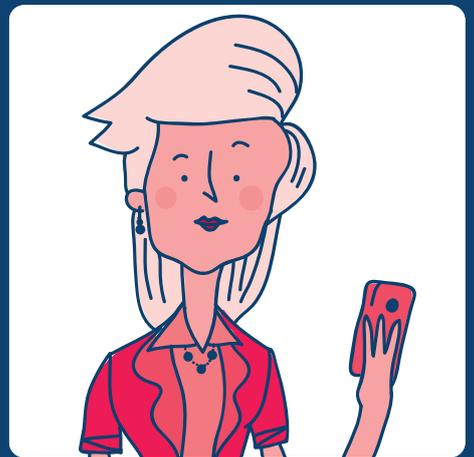
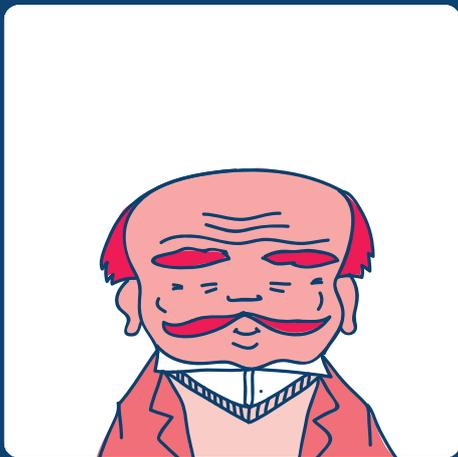
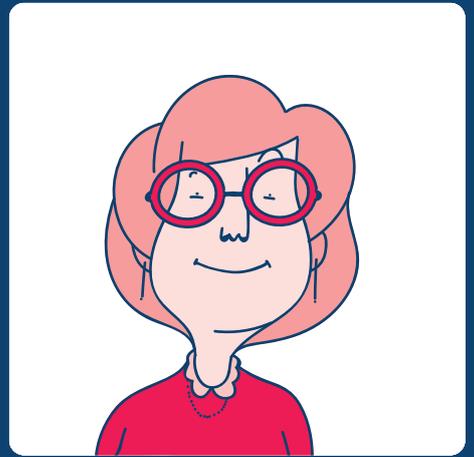


CHARTRE
DE BON
VOISINAGE
LE BIEN-VIVRE ENSEMBLE
EST L'AFFAIRE DE TOUS !



MOI LOCATAIRE, JE M'ENGAGE À...

LE RESPECT & LA COURTOISIE

C'est le moteur de la vie quotidienne.

- Respecter la vie privée de mes voisins.
- Tenir compte des remarques de mon bailleur.
- Privilégier le dialogue à toute autre forme de communication.
- Respecter le tri sélectif et débarrasser mes encombrants en déchetterie.

LA TRANQUILLITÉ

**Garder à l'esprit que le sol est le plafond du voisin !
Le bruit peut entraîner des conflits entre voisins.**

- Limiter les bruits émanant de mon appartement : matériels (hi-fi, télé ...), humains (bruits de réunion, cris, travaux ...).
- Intervenir auprès de ma famille et de mes amis afin de maîtriser les sons.

NOS AMIS LES ANIMAUX

Tolérés dans le cadre des lois en vigueur, veiller toutefois à ce qu'ils n'occasionnent aucune gêne pour le voisinage.

- Ne pas laisser mon chien faire ses besoins aux abords de la résidence, en cas de trace désagréable, je nettoie.

LA SÉCURITÉ

Pour éviter tout danger, être attentif et ralentir dans les espaces extérieurs communs.

- Rouler au pas dans ma résidence, redoubler de vigilance pour les piétons.
- Respecter les places réservées.
- Tenir mon chien en laisse dans toute la résidence.



MOI BAILLEUR, JE M'ENGAGE À...

LE RESPECT & LA COURTOISIE

S'engager pour le bien-vivre ensemble.

- Présenter la charte et faire adhérer les nouveaux locataires.
- Apporter une réponse sous 8 jours à chaque réclamation.
- Maîtriser les délais d'intervention des prestataires.
- Faire preuve de discrétion et être à l'écoute des locataires.

LA TRANQUILLITÉ

Favoriser le calme au sein de la résidence.

- Faire intervenir sous 10 jours le service médiation pour les litiges entre locataires ou les actes d'incivilités.
- Faire respecter la Charte en intervenant fermement auprès des locataires indécents.

LA PROPRETÉ

Prendre soin des espaces communs pour maintenir une qualité de vie au quotidien.

- Assurer la propreté des abords de la résidence et des parties communes.

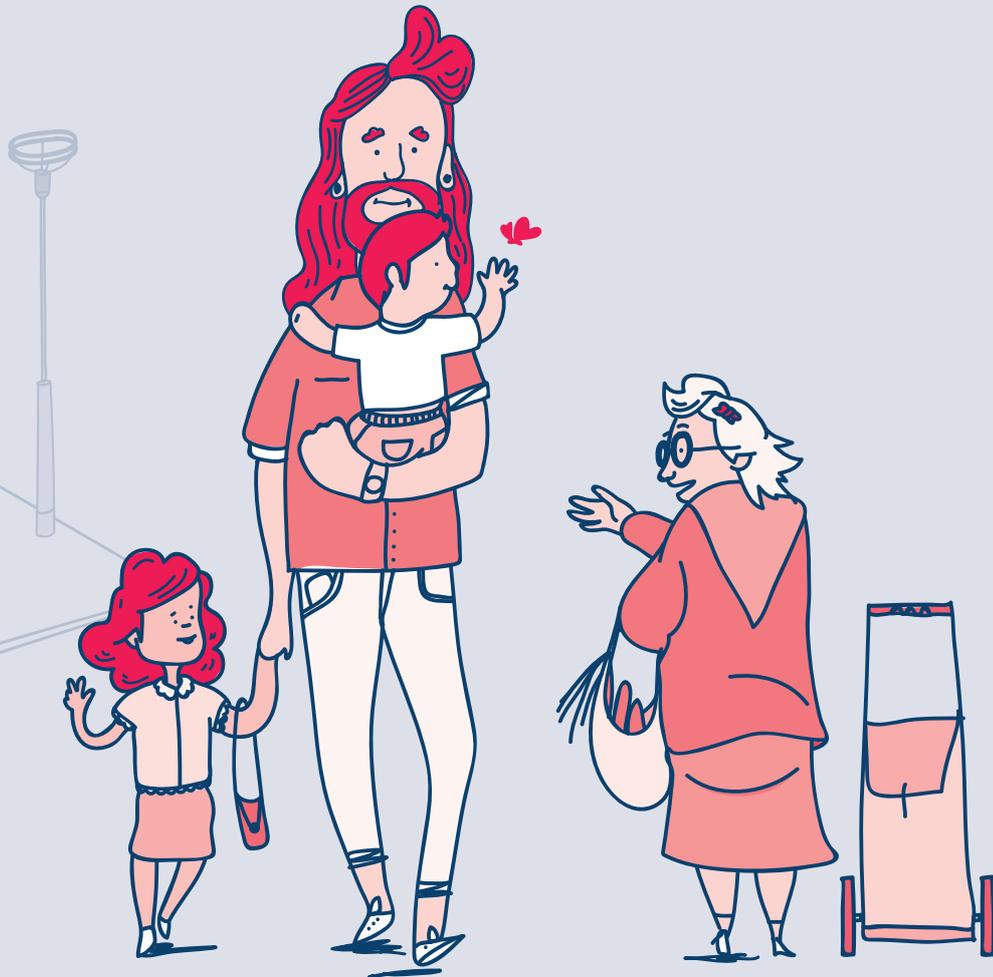
LA SÉCURITÉ

S'assurer de la sûreté des lieux.

- Garantir la conformité des équipements aux normes de sécurité. (ascenseur, extincteur, éclairage ...).
- Contrôler régulièrement le site et commander les travaux de remise en état dans les meilleurs délais.

TOLÉRANCE, FRATERNITÉ, RESPECT, CONVIVIALITÉ !

Le respect, par chacun, de cette charte est
la condition pour **bien vivre ensemble**
au sein de votre résidence !



Un numéro unique pour contacter nos équipes



05 17 837 837

Numéro non surtaxé
Prix d'un appel local depuis un poste fixe

AGENCE DE NIORT

20 rue de Strasbourg • CS 68729
79027 NIORT CEDEX

AGENCE DE LA ROCHELLE

9 avenue Jean Guiton
17026 LA ROCHELLE CEDEX 1

AGENCE DE POITIERS

12 boulevard du Grand Cerf • CS 10189
86005 POITIERS CEDEX

AGENCE DE BORDEAUX

9 rue de Condé
33000 BORDEAUX

AGENCE DE MELLE

28 rue de la Béronne
79500 MELLE

AGENCE DE THOUARS

12 avenue Victor Leclerc
79104 THOUARS CEDEX

AGENCE DE ROCHEFORT

69 rue de la République
17300 ROCHEFORT

AGENCE DE CHÂTELLERAULT

90 boulevard Blossac
86100 CHÂTELLERAULT